

Exemple : la plus grande ville, *kothah 'ketage hitcoh*.

53.—Le superlatif d'un adverbe se représente par *'ke*, partie essentielle de *'ketage*, préfixé au radical de l'adverbe.

Exemples : en-haut, *ahtige*, au plus haut, *'ke-tige* ; en-bas, *uyike*, au plus bas, *'ke-yike*.

Pour donner plus d'emphase à la phrase. on fait souvent précéder ces superlatifs de l'adverbe *jann*, tout-à-fait. et on dit *jann 'kétige*, etc.

Article IV.

DES PRONOMS.

NOTIONS GÉNÉRALES.

54.—On peut distinguer en nahonais cinq espèces de pronoms : les pronoms personnels, les pronoms possessifs, les pronoms complétifs, les pronoms démonstratifs et les pronoms interrogatifs.

55.—Aucun de ces pronoms n'a de genre en nahonais, et le pluriel de quelques-uns est ou incomplet ou manque entièrement.

Aucun d'eux n'a de duel.